

Communiqué de presse

Mercredi 20 décembre 2023

Le Grand Parc sera habilité territoire zéro chômeur de longue durée dès le début 2024

Les voyants sont désormais tous au vert pour que le quartier du Grand Parc fasse l'objet de l'expérimentation Zéro Chômeur de longue durée. Le 11 décembre, le conseil d'administration de l'association nationale ETCLD (expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée) a approuvé le projet d'habilitation porté par la Ville de Bordeaux.

Louis Gallois, président de l'association ETCLD, a écrit à Pierre Hurmic, Maire de Bordeaux et président du Comité Local pour l'Emploi du Grand Parc, pour l'informer également de la décision du ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion d'inscrire, comme le prévoit la procédure d'habilitation, le territoire dans le prochain décret du Conseil d'Etat. Le décret de ce dernier attendu au 1er trimestre 2024 donnera l'habilitation.

Faire valoir le droit à l'emploi

L'expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) permet à terme de proposer un emploi à toutes les personnes qui en sont privées durablement depuis au moins 12 mois.

Des activités utiles au territoire, non concurrentes et sur des besoins encore non satisfaits sont ainsi développées par des Entreprises à But d'Emploi (EBE) et se concrétisent en emploi selon les compétences, savoir-faire et souhaits des chômeurs de longue durée. Ces emplois supplémentaires conjuguent ainsi mieux-être social des travailleurs, cohésion sociale et transition écologique.

Tous les participants au projet partagent la conviction que « personne n'est inemployable », que chacun a le « droit d'obtenir un emploi » (comme le rappelle le préambule de la Constitution de 1946) et qu'il revient à la collectivité d'avoir un rôle moteur pour créer des emplois de proximité, non délocalisables et compatibles avec la transition écologique. L'ambition de l'expérimentation est de démontrer que le combat pour l'emploi peut être gagné.

Une candidature solide travaillée depuis 2020

La Ville de Bordeaux et ses partenaires ont construit, dès 2020, un projet de candidature pour que le quartier du Grand-Parc devienne un nouveau TZCLD.

Le territoire concerné accueille 10 522 habitants, connaît un taux de chômage de 15,9% et est composé de 90% de logements sociaux.

La loi adoptée par l'Assemblée nationale le 30 novembre 2020 permet à au moins 50 nouveaux territoires français d'obtenir une habilitation TZCLD s'ils répondent à un cahier des charges. La démarche a nécessité de franchir plusieurs étapes au cours des trois dernières années : la création dès décembre 2020 d'un Comité Local pour l'Emploi, la sollicitation de l'ensemble des acteurs autour du projet jusqu'à l'identification et la mobilisation des premiers volontaires (les personnes privées durablement d'emploi), le repérage des activités utiles pour le quartier et enfin la création des futures entreprises à but d'emploi.

Sur le projet local du Grand-Parc, les pôles d'activités privilégiés sont l'alimentaire, les services aux habitants, les espaces verts et l'économie circulaire.

Dans son avis rendu le 11 décembre, le conseil d'administration de l'association présidée par Louis Gallois souligne que « La ville de Bordeaux porte fortement le projet, tant au niveau humain que financier : le Maire et son équipe sont engagés dans cette candidature. »

Le préfet Etienne GUYOT se réjouit que le quartier du Grand-Parc puisse devenir un nouveau TZCLD. Dans les territoires expérimentateurs, ce dispositif a déjà démontré son impact positif sur les personnes en recherche d'emploi. Sans ce dispositif, moins de 56% d'entre elles auraient été recrutées."